



# Règlement des études

Pour les diplômés :

- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université Le Havre Normandie » en formation initiale sous Statut Étudiant (FISE), en Formation Initiale sous Statut Étudiant puis Apprenti sur les deux dernières années de formation (FISEA), en Formation Continue via les Contrats de Professionnalisation (Cpro) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université du Havre spécialité Génie Industriel en partenariat avec l'ITII Normandie » en Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA) et VAE ;
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université du Havre spécialité Mécanique et Production en partenariat avec l'ITII Normandie » en Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA), en Formation Continue (FC) et en VAE ;
- « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université du Havre spécialité Mécanique et Production en partenariat avec l'ITII Île-de-France » en Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA), en Formation Continue (FC) et en VAE.



## Table des matières

1. Préambule .....	1
2. Organisation des études .....	2
2.1. Règlement intérieur.....	2
2.2. Informations aux élèves et calendrier.....	2
2.3. Nature et structure des enseignements .....	2
2.4. Évaluation et absences aux évaluations .....	3
2.4.1. Évaluation des ECUE .....	3
2.4.2. Absence à une épreuve et épreuve de remplacement pour absence justifiée..	4
2.5. Projets à l'initiative des élèves et bonification des UE.....	5
2.6. Aménagement d'études .....	5
2.6.1. Élèves nécessitant un aménagement d'études pour raison de santé .....	6
2.6.2. Élèves sportifs de haut niveau (SHN) .....	6
2.6.3. Année de césure pour les étudiants.....	6
3. Jurys.....	7
3.1. Organisation des jurys à l'ISEL.....	7
3.1.1. Convocation .....	7
3.1.2. Votes.....	8
3.1.3. Quorum .....	7
3.2. Composition des jurys.....	8
3.2.1. Jurys semestriels et d'année (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année FISE) .....	8
3.2.2. Jury d'attribution du diplôme .....	9
4. Conditions de validation et poursuite des études.....	9
4.1. Conditions de validation .....	9
4.1.1. Principe de validation et modalités d'octroi des ECTS .....	9
4.1.2. Poursuite de la formation pour les apprentis en cas de non validation .....	9
4.1.3. Poursuite de la formation pour les étudiants en cas de non validation .....	10
4.1.4. Autorisations de se réinscrire pour raisons médicales ou sociales graves ..	11

5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation .....	11
5.1. <i>Principe général</i> .....	11
5.2. <i>Capitalisation des résultats en cas d'ajournement pour cause de niveau d'anglais ou de français non atteint</i> .....	12
5.3. <i>Durée et validation des stages et périodes en entreprise</i> .....	13
5.4. <i>Mobilité internationale</i> .....	13
5.5. <i>Délivrance des diplômes et attestation</i> .....	13
6. Cas Particulier de la VAE .....	14

## ANNEXES

Annexe 1. Maquette des enseignements de la spécialité Génie Industriel.....	15
Annexe 2. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production, FISA.....	20
Annexe 3. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production, FC.....	25
Annexe 4. Maquette des enseignements du diplôme généraliste .....	28
Annexe 5. Déroulement des épreuves et attitude en cas de fraude .....	36
Annexe 6 : Mobilité internationale au S08 des FISE .....	39

# 1. Préambule

Les formations d'ingénieur ISEL sont sous la responsabilité de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques (ISEL) de l'Université Le Havre Normandie. Elles se déroulent principalement à l'ISEL, ainsi qu'au Campus de l'Espace de Vernon (pour les formations en partenariat avec l'ITII Normandie) et à Mécavenir à Puteaux (pour les formations en partenariat avec l'ITII Île-de-France). Les voies de formation possibles varient selon les diplômes conformément à l'avis de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Pour le diplôme conduisant au titre « Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Études Logistiques de l'Université du Havre », dit « généraliste », trois voies sont possibles : la voie sous statut étudiant (FISE) en trois ans, l'apprentissage sur les deux dernières années de formation après une année sous statut étudiant (FISEA) ainsi que la voie de la formation continue (FC) via le contrat de professionnalisation sur la dernière année après deux années sous statut étudiant.

Les diplômes de spécialités « Génie Industriel » et « Mécanique et Production » sont accessibles en Formation Initiale sous Statut Apprentis (FISA) en trois ans. Les diplômes de spécialité « Mécanique et Production » sont également accessible aux stagiaires de la Formation Continue en deux ans (statut FC).

Les procédures et modalités du cursus sont communes, sauf indication contraire dans ce document, aux quatre intitulés de diplômes précédemment cités et aux voies de formation FISE, FISEA, FISA et FC.

L'ensemble des diplômes de l'ISEL est également accessible via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) par un dispositif propre à cette voie d'accès.

L'adoption et la modification du présent règlement sont du ressort du Conseil d'Administration de l'ISEL, après avis de la Commission Pédagogique. Le délai prévu par l'article L 613-1 du Code de l'Éducation, qui impose que les modalités du contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances soient arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne puissent être modifiées en cours d'année, s'applique aux modifications du présent règlement.

Le présent règlement est porté à la connaissance de la communauté ISEL par tous moyens utiles dans le mois qui suit la rentrée. Aucun étudiant ne peut arguer de sa méconnaissance du présent règlement dans le but de se voir appliquer une dérogation aux règles qui y sont exposées.

## **2. Organisation des études**

### ***2.1. Règlement intérieur***

Tout élève ingénieur s'engage à respecter les règlements intérieurs et chartes informatiques des structures qui l'accueillent dans le cadre de sa formation (Université Le Havre Normandie, ISEL, CFA et entreprises notamment).

### ***2.2. Informations aux élèves et calendrier***

Toutes les informations et convocations relatives au déroulement de la scolarité sont communiquées aux élèves ingénieurs par voie électronique ou par affichage dans les CFA ou à l'ISEL en fonction du lieu où se déroulent les enseignements. Les calendriers, notamment de l'alternance précisant les périodes en centre et les périodes en entreprise, sont communiquées en début d'année scolaire au plus tard.

### ***2.3. Nature et structure des enseignements***

Chaque année universitaire, organisée en semestres, comprend des Unités d'Enseignements (UE) composées d'Éléments Constitutifs d'UE (ECUE). Les UE sont insécables et obligatoires. Elles représentent 30 crédits ECTS par semestre, soit 180 ECTS sur trois ans de formation. Un ECTS représente l'acquisition des compétences définies dans l'UE ainsi qu'une charge de travail comprise entre 25 et 30 heures s'articulant autour du travail en présentiel (en centre ou en entreprise), du travail en distanciel ainsi que du travail personnel.

Les UE en entreprise permettent notamment de mettre progressivement l'élève en situation d'ingénieur. Pour les étudiants, elles font l'objet de rapports et de soutenances. Pour les apprentis, elles sont rythmées par le suivi du livret d'apprentissage et des projets thématiques qui feront également l'objet de rapports et de soutenances. La formation des apprentis se déroule selon le principe de l'alternance.

Pour le diplôme généraliste, l'autorisation à poursuivre en apprentissage est conditionnée à la validation des semestres 05 et 06 sous statut étudiant ainsi qu'à la proposition d'une mission en adéquation avec les objectifs pédagogiques de la formation, sous réserve du nombre de places disponibles et du respect des calendriers imposés par l'école. L'autorisation à poursuivre en contrat de professionnalisation nécessite en plus la validation des semestres 07 et 08.

En fonction des formations, des modules optionnels peuvent être proposés. Le cas échéant, l'affectation à un module tient compte des vœux de chaque élève ainsi que du nombre

de places disponibles. Dans le cadre des formations en apprentissage ou continue, cette affectation fait l'objet d'une validation conjointe entre la direction de l'ISEL, les responsables pédagogiques et les maîtres d'apprentissage.

Les tableaux récapitulants, pour chaque diplôme et chaque voie, les UE de chaque semestre et les ECUE les composant sont présentés en annexes (à partir de la page 15). Leur modification peut intervenir annuellement, par décision du conseil d'administration de l'école.

La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux travaux pratiques, aux épreuves, ainsi qu'à toutes les activités pédagogiques exceptionnelles est obligatoire. La réalisation des activités distancielles est également obligatoire. Toute absence non justifiée à une séance de travaux dirigés ou impliquant un travail de groupe ainsi qu'à tout enseignement évalué en continu peut être sanctionnée au niveau de la note (par attribution d'un zéro notamment). La justification d'absence doit parvenir au secrétariat du lieu de formation au plus tard 48 heures après l'absence invoquée. Pour les formations en partenariat avec les ITII Ile de France et Normandie, les modalités de justification et les éventuelles pénalités appliquées en cas d'absences injustifiées sont du ressort de la direction du centre de formation pour les apprentis et du directeur des études pour les stagiaires de formation continue.

## ***2.4. Évaluation et absences aux évaluations***

### ***2.4.1. Évaluation des ECUE***

Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre les ECUE et contribue à l'acquisition de compétences identifiées dans le syllabus. Le contrôle des connaissances est destiné à apprécier, à chaque étape de la formation, le niveau atteint par l'élève ingénieur. La formation d'un ingénieur constitue un tout au sein duquel aucun enseignement ne peut être négligé.

Dans chacun des ECUE, l'évaluation de l'acquisition des compétences se fait par une ou plusieurs épreuves (au minimum deux épreuves ont lieu dès que le nombre d'heures semestrielles – face à face pédagogique - est supérieur ou égal à 24 heures). Elle peut aussi être associée à une évaluation des travaux pratiques correspondants, à une note résultant d'un projet tutoré et/ou d'un travail personnel relatif à cette matière. Lorsque des activités sont réalisées en groupe, la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée. La notation est prononcée à titre individuel et peut être différente pour chacun des membres du groupe.

Dans la mesure du possible, les notes et les copies sont rendues dans un délai maximum d'un mois. Des éléments de corrigé sont mis à disposition des élèves. Les contestations éventuelles des copies notées ne peuvent se faire que lors de leur restitution par l'enseignant ou

de leur retrait à l'administration. En cas de contestation en l'absence de l'enseignant, la copie doit être laissée à l'administration en attente d'une prise de rendez-vous avec l'enseignant.

La moyenne de l'UE est calculée à partir des résultats obtenus dans les ECUE compte tenu des coefficients de pondération définis par formation et par voie le cas échéant. La moyenne semestrielle est calculée à partir des moyennes des UE du semestre compte tenu de leur pondération respective.

Tout travail (dossier, livret d'apprentissage, etc...) non rendu à la date prévue est sanctionné par la note de « 0 sur 20 ». Si des conditions de force majeure ont empêché le rendu du travail en temps et en heure, l'élève doit en faire part en adressant un courrier formel à l'adresse du président du jury semestriel.

Les conditions de déroulement des épreuves et l'attitude des surveillants en cas de fraude, sont précisées en annexe (page 36).

#### *2.4.2. Absence à une épreuve et épreuve de remplacement pour absence justifiée*

Toute absence non justifiée à une épreuve entraîne une note égale à « 0 sur 20 ». Un étudiant qui a participé totalement ou partiellement à une épreuve ne peut prétendre ensuite à une épreuve de remplacement pour absence à cette épreuve. Pour **demander à justifier** une absence, l'élève doit prévenir dès que possible la scolarité de son lieu principal de formation et présenter un justificatif dès son retour.

Certains cas de figure peuvent constituer un motif d'absence justifiée :

- raisons médicales justifiées par arrêt de travail, certificat médical ou par avis médical de la médecine préventive de l'université ;
- deuil sur présentation de justificatifs (certificat de décès, avis de décès, etc.).

Si la demande concerne un événement non défini dans la liste, celle-ci doit alors être motivée auprès du responsable pédagogique du diplôme au plus tôt, et jamais après l'événement si celui-ci était prévisible.

Pour les élèves ayant une absence justifiée par l'école à une épreuve (ou plusieurs d'une même ECUE), une épreuve de remplacement sera organisée dès que possible. La note obtenue, alors, remplace la note de l'épreuve (ou des épreuves) à laquelle l'élève a été absent. Toute absence à l'épreuve de remplacement pour **quelque raison que ce soit** entraînera une note de « 0 sur 20 ».



La liste des élèves invités à passer des épreuves de remplacement est établie par le service de la scolarité du lieu principal de formation et validée par le responsable pédagogique. L'usage est d'organiser l'épreuve de remplacement avant la tenue du jury semestriel. Cependant, dans le cas où l'épreuve ne pourrait pas être organisée avant le jury de semestre, l'élève ingénieur sera considéré comme « défaillant » au semestre concerné. L'épreuve de remplacement sera alors organisée après la tenue du jury semestriel.

À noter que dans ce dernier cas, le jury semestriel statue aussi simultanément sur les épreuves de rattrapage si le jury juge que les résultats de l'élève restent insuffisants pour la validation du semestre.

## ***2.5. Projets à l'initiative des élèves et bonification des UE***

Les élèves ingénieurs peuvent s'investir dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Ils participent au rayonnement de la formation et de l'école à travers différentes manifestations. L'ISEL encourage ces engagements qui contribuent à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être du futur ingénieur.

Dans le cadre de sa politique de la valorisation des activités étudiantes, l'Université Le Havre Normandie octroie des bonifications pour la réalisation de certaines activités aux étudiants en cycles Licence et Master. Ces activités sont spécifiées dans les « Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Le Havre Normandie pour les cycles Licence et Master ». Via le présent règlement des études, ces bonifications sont également appliquées aux élèves de classes préparatoires intégrées et de cycles ingénieur de l'ISEL.

La bonification est calculée de la manière suivante :

- pour une seule activité donnant lieu à bonification,  $B = (N-10) \times 0,05$ , N étant la note de l'activité sur 20 et B la bonification ;
- pour deux activités donnant lieu à bonification :  $B = [(N1-10) \times 0,05 + (N2-10) \times 0,05]$ , ce total étant plafonné à 0,5 sur 20, N1 et N2 sont les notes obtenues pour chaque activité et B la bonification.

Cette bonification s'applique à chacune des UE du semestre concerné par l'activité.

## ***2.6. Aménagement d'études***

Un élève ingénieur peut demander à bénéficier d'un aménagement de sa scolarité. Sa demande est instruite par le service compétent. En cas de décision favorable, une proposition

d'aménagement de la scolarité de l'élève ingénieur est proposée au directeur de l'ISEL par le responsable pédagogique du diplôme.

### *2.6.1. Élèves nécessitant un aménagement d'études pour raison de santé*

Les aménagements d'études pour raisons médicales des **étudiants** sont prononcés par le service de la médecine préventive<sup>1</sup> de l'Université Le Havre Normandie et appliqués en l'état par l'école en coordination avec le service handicap<sup>2</sup> de l'Université Le Havre Normandie le cas échéant.

Les aménagements d'études pour raisons médicales des **apprentis** sont proposés à l'école par le service handicap du CFA de rattachement et mis en application en coordination avec les services concernés.

### *2.6.2. Élèves sportifs de haut niveau (SHN)*

L'Université Le Havre Normandie permet aux élèves reconnus SHN de poursuivre leurs activités sportives par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études. Les aménagements sont décidés au cas par cas en concertation avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), le responsable du club, l'élève et le maître d'apprentissage le cas échéant. Ces aménagements sont formalisés dans le cadre d'un contrat pédagogique avec l'école et, le cas échéant, sur le contrat d'apprentissage. Les informations spécifiques et le dossier de demande sont disponibles auprès du SUAPS de l'Université Le Havre Normandie<sup>3</sup>.

### *2.6.3. Année de césure pour les étudiants*

Avant d'entrer en cycle ingénieur ou pendant le cycle ingénieur, un étudiant peut demander à bénéficier d'une année de césure. La démarche et le dossier de demande sont disponibles sur le site de l'Université Le Havre Normandie<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article55](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article55)

<sup>2</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article56](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article56)

<sup>3</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article86](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article86)

<sup>4</sup> [www.univ-lehavre.fr/spip.php?article1315](http://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article1315)

## 3. Jurys

Les jurys délibèrent souverainement dans le respect des textes et règlements à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et des informations qui lui sont transmises. Il est le garant de l'égalité de traitement des élèves. Les délibérations des jurys (semestriels et d'attribution du diplôme) ne sont pas publiques. Les membres du jury ont obligation de réserve. Seul son président est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises conformément aux textes réglementaires.

Ses compétences portent sur :

- l'arrêt des notes et l'attribution de points de jury au cours de la délibération ;
- l'ajournement des semestres avec autorisation ou non à continuer ;
- la validation des semestres ;
- le choix des épreuves de rattrapage à organiser avant le jury de semestre suivant ou le jury de diplomation le cas échéant ;
- l'autorisation de redoubler pour les apprentis en dernière année ou pour les étudiants sur l'ensemble du cycle ;
- la réorientation des élèves ;
- l'octroi des ECTS.

### 3.1. *Organisation des jurys à l'ISEL*

#### 3.1.1. *Convocation et quorum*

Chaque année le directeur propose au président de l'Université Le Havre Normandie la composition des jurys après avis du Conseil d'Administration restreint de l'ISEL sur les intervenants de la formation. Le président de l'université peut déléguer la signature des arrêtés de jurys au directeur. Le directeur de l'ISEL ou son représentant convoque les jurys.

#### 3.1.2. *Quorum*

Le quorum nécessaire à la tenue d'un jury de semestre est strictement supérieur à 30 % des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'ISEL et des CFA convoqués et intervenant dans le semestre. Les procurations ne sont pas admises. Si le quorum n'est pas atteint, le jury est convoqué à nouveau dans les meilleurs délais, sans conditions de quorum.

Le quorum nécessaire à la tenue d'un jury de diplomation est strictement supérieur à 50 % des personnes convoquées.

### *3.1.3. Votes*

Les jurys sont présidés par le directeur de l'Institut ou son représentant.

Les délibérations des jurys sont strictement confidentielles et les décisions collégiales.

Tous les membres du jury participent à l'ensemble des votes ; cependant, ils ne peuvent voter sur une question que s'ils ont assisté à la totalité de la discussion du jury afférent. Un membre du jury, parent ou allié d'un candidat, ne peut prendre part aux délibérations concernant ledit candidat.

Chaque jury vote à main levée et prend ses décisions à la majorité relative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Aucun pouvoir n'est autorisé. Aucun membre du jury ne dispose d'un droit de veto.

Le jury est souverain. Les décisions du jury, prises individuellement pour chaque élève, s'appliquent à tous. Aucun recours n'est recevable contre les décisions qu'il a prises conformément aux textes réglementaires.

## **3.2. Composition des jurys**

### *3.2.1. Jurys semestriels et d'année (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année FISE)*

Les jurys semestriels sont composés de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs intervenant dans le semestre évalué, du responsable pédagogique du diplôme et du directeur des formations de l'ISEL ainsi que, le cas échéant, les responsables de section, le responsable des relations entreprises du CFA, le directeur des études du CFA, le directeur du CFA et le directeur de l'ISEL ou un représentant dûment nommé.

Pour le diplôme généraliste, lorsqu'aucun enseignement n'a été dispensé à l'ISEL (S08 en mobilité ou S10), le jury est composé de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs permanents à l'ISEL intervenant dans le diplôme ainsi que du responsable du cycle ingénieur, du directeur des formations et du directeur de l'école.

Le jury de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> année en FISE est constitué de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'ISEL, du responsable du cycle ingénieur, du directeur des formations et du directeur de l'école.

### 3.2.2. *Jury d'attribution du diplôme*

Le jury d'attribution du diplôme « Ingénieur diplômé de l'ISEL de l'Université du Havre » est constitué de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'ISEL, du responsable du cycle ingénieur, du directeur des formations et du directeur de l'école.

Les jurys de diplomation des formations en partenariat avec un ITII sont composés :

- de représentants des structures de formation parties prenantes, i.e. ISEL et CFA partenaire ;
- de représentants de l'ITII partenaire (Normandie ou Ile-de-France) ;
- de représentants du monde industriel.

## 4. Conditions de validation et poursuite des études

### 4.1. *Conditions de validation*

#### 4.1.1. *Principe de validation et modalités d'octroi des ECTS*

En cycle ingénieur, après avoir **vérifié l'assiduité de l'élève**, le semestre est validé si :

- la moyenne semestrielle de chaque UE est supérieure ou égale à « 10 sur 20 » et que celle de chaque ECUE est supérieur ou égale à « 07 sur 20 » (hors UE entreprise) ;
- la moyenne de chaque ECUE de l'UE en entreprise de l'élève ingénieur est supérieure ou égale à « 10 sur 20 ».

Le semestre en mobilité est validé au vu du contrat pédagogique validé avec le ou les établissements partenaires étrangers.

30 ECTS sont octroyés pour chacun des semestres validés. Dans le cas de semestre non validé, les ECTS sont octroyés pour les UE (en centre et en entreprise) dont la moyenne est supérieure ou égale à « 10 sur 20 ».

#### 4.1.2. *Poursuite de la formation pour les apprentis en cas de non validation*

Les **alternants** qui ne satisfont pas **au moins une des conditions** énoncées au 4.1.1. sont examinés au cas par cas par le jury. Le jury prend en compte tous les éléments d'information à sa disposition (assiduité, ensemble des résultats, circonstances particulières, etc.) et délibère. Le jury de semestre peut proposer des ajournements avec autorisation à passer des épreuves de

rattrapages sur des matières fixées par le jury semestriel et ceci généralement dans un délai de deux mois (hors congés) suivant le jury semestriel. Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année. Il pourra, le cas échéant, bénéficier et tenir compte des conseils et propositions formulés par le jury.

En cas d'ajournement d'un semestre pair, l'élève ingénieur est déclaré « ajourné autorisé à continuer » (AJAC) jusqu'au jury impair suivant de façon à permettre la tenue des rattrapages sans entraver la poursuite de la formation. Au jury impair suivant, le jury semestriel constatera la validation du semestre ou son ajournement en attente du jury de diplomation.

Les notes obtenues lors des épreuves de rattrapage remplacent les notes initiales si elles leur sont supérieures. Si la nouvelle moyenne obtenue pour l'UE est supérieure à « 10 sur 20 », elle sera plafonnée à « 10 sur 20 ». La moyenne générale est également plafonnée à « 10 sur 20 » ou à son ancienne valeur si celle-ci était supérieure à « 10 sur 20 ».

#### *4.1.3. Poursuite de la formation pour les étudiants en cas de non validation*

Les **étudiants** qui ne satisfont pas **au moins une des conditions** énoncées au 4.1.1. sont examinés au cas par cas en jury. Le jury prend en compte tous les éléments d'information à sa disposition (assiduité, ensemble des résultats, circonstances particulières, etc.) et délibère. Sous statut étudiant, l'autorisation à s'inscrire dans l'année supérieure est conditionnée à la validation des deux semestres constituant l'année. En fonction des décisions des jurys de semestre, le jury d'année peut autoriser l'étudiant à passer dans l'année supérieure, l'autoriser à redoubler son premier semestre, son second semestre, l'année entière, ne pas l'autoriser à redoubler ou, exceptionnellement, prononcer un ajournement avec autorisation à continuer pour un an maximum (AJAC).

Lors d'un redoublement, un contrat pédagogique pourra être rédigé à la demande de l'étudiant.

Lors d'un ajournement avec autorisation à continuer, l'élève se réinscrit dans l'année non validée et est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure. Il s'engage à valider l'UE manquante en priorité dans l'année à venir selon les modalités définies par le jury (réalisation d'un stage, production d'un travail complémentaire, rattrapage...). À la fin de l'année, le jury de l'année ajournée constatera la validation de l'UE le cas échéant. Les élèves qui n'auront pas validé l'UE manquante sont examinés au cas par cas par le jury d'année, qui prend en compte tous les éléments d'information à sa disposition (assiduité, ensemble des résultats, circonstances

particulières, etc.) et délibère. Il pourra prononcer une validation ou une non admission à redoubler.

Les notes obtenues lors des épreuves de rattrapage remplacent les notes initiales si elles leur sont supérieures. Si la nouvelle moyenne obtenue pour l'UE est supérieure à « 10 sur 20 », elle sera plafonnée à « 10 sur 20 ». La moyenne générale est également plafonnée à « 10 sur 20 » ou à son ancienne valeur si celle-ci était supérieure à « 10 sur 20 ».

Les étudiants non admis à redoubler reçoivent un bulletin spécifiant les ECTS des UE validés à leur demande.

#### *4.1.4. Autorisations de se réinscrire pour raisons médicales ou sociales graves*

Lorsque des étudiants ont rencontré des difficultés médicales ou sociales graves sur une partie significative de l'année, les responsables des services sociaux et médicaux de l'Université Le Havre Normandie peuvent en informer le jury par écrit. Celui-ci pourra alors très exceptionnellement autoriser l'élève à se réinscrire dans la même année d'études. Cette réinscription ne sera alors pas comptée comme un redoublement.

## **5. Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation**

### *5.1. Principe général*

Pour l'attribution des diplômes, le jury prend en compte lors de sa décision d'obtention ou de non-délivrance du diplôme, les éléments suivants pour tous les élèves :

- les résultats obtenus au cours de la scolarité et notamment la validation des 6 semestres et 180 ECTS (4 semestres et 120 ECTS pour les stagiaires de la formation continue de la spécialité « Mécanique et Production »);
- le niveau d'anglais atteint (niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECRL - du conseil de l'Europe) ;
- le niveau de français atteint pour les étudiants non francophones (niveau B2 du CECRL) ;
- la durée et la validation des stages effectués et/ou des périodes en entreprise ;

Pour les élèves FISE et en contrat de professionnalisation :

- la validation d'une période de mobilité internationale d'au moins un semestre (17 semaines minimum cumulées, 20 semaines recommandées)<sup>5</sup> ;

Pour les élèves FISEA, FISA ou stagiaire de la formation continue :

- la validation d'une période de mobilité internationale d'au moins un trimestre (9 semaines minimum cumulées, 12 semaines recommandées)<sup>5</sup> ;

Lorsqu'au moins l'une de ces conditions n'est pas remplie, le jury d'attribution de diplôme délibère. Le jury d'attribution du diplôme est souverain.

## ***5.2. Capitalisation des résultats en cas d'ajournement pour cause de niveau d'anglais ou de français non atteint***

En application des recommandations de la CTI, des niveaux en français et en anglais sont attendus. Pour les étudiants non francophones, le niveau minimum de français est le niveau B2 du « Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues » du Conseil de l'Europe. Pour tous les élèves, le niveau d'anglais souhaitable pour un ingénieur est le niveau C1. Le niveau minimum qui est demandé aux élèves est le niveau B2 du CECRL.

Le niveau d'anglais acquis par les étudiants à la fin de leur scolarité est évalué à l'ISEL par le test TOEIC. Celui-ci est passé a minima en dernière année par tous les étudiants dans le cadre de la formation. À des fins d'égalité de traitement des candidats, les étudiants sont tous amenés à passer le test du TOEIC lors de sessions organisées par l'école, par l'Université Le Havre Normandie, par les CFA partenaires ou les sessions publiques d'ETS. Toute demande de prise en compte d'un niveau B2 pour la diplomation via un autre test (TOEFL, Lingua Skills, ...) ou du TOEIC ailleurs que sur les sites susnommés devra faire l'objet d'une demande de dérogation motivée auprès du directeur de l'ISEL.

Si, au moment du jury d'attribution du diplôme, le niveau d'anglais ou de français requis est jugé insuffisant, les autres compétences acquises (validation des semestres) sont capitalisées pour une durée maximale de deux années et l'élève est déclaré ajourné pour deux ans maximum.

Le jury de diplomation délègue alors au directeur de l'école, pour deux ans, l'autorisation de délivrer une attestation de réussite au diplôme sur présentation par l'élève d'un justificatif de niveau demandé pour la langue concernée. Le jury de diplomation suivant attestera alors la réussite effective de l'élève.

---

<sup>5</sup>En accord avec les recommandations de la CTI, dans le cadre d'une impossibilité sanitaire majeure, le jury pourra neutraliser cette obligation.



Si dans ce laps de temps le niveau requis n'est pas atteint le jury d'attribution de diplôme délibère à chaque fois qu'il se réunit (une fois par an et dans la limite des deux années de capitalisation). Au-delà de ce délai, un jury souverain pourra déclarer l'élève comme ne pouvant plus être diplômé de l'ISEL de l'Université du Havre

### ***5.3. Durée et validation des stages et périodes en entreprise***

Au cours d'une scolarité à l'ISEL, tout étudiant doit obligatoirement avoir validé toutes ses périodes de stages. Ces périodes peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

En cas d'impossibilité de réaliser le stage dûment constaté par le jury de l'année concernée, l'élève pourra se voir proposer un ajournement de son année avec autorisation à poursuivre dans l'année supérieure. La validation de l'année ajournée et les ECTS liés ne seront effectivement acquis qu'après la validation de la période de stage.

Dans le cas où les périodes de stages/en entreprise ne sont pas réalisées au moment du jury de diplomation, celui-ci peut suspendre la délivrance du diplôme pour un an au plus. Le jury de diplomation suivant décidera alors de la délivrance ou non du diplôme.

### ***5.4. Mobilité internationale***

Il est demandé à tout élève de réaliser une période de mobilité dont la durée dépendra de la voie suivie. Lorsque cette mobilité est un semestre d'études à l'étranger pour les étudiants, elle ne peut avoir lieu que lors du semestre 08. La validation de ce semestre de mobilité relève du jury de 2<sup>e</sup> année du cycle ingénieur au vu du contrat pédagogique validé par le ou les établissements partenaires étrangers. Le jury reste souverain. Les conditions dans lesquelles sont organisés les séjours d'études des étudiants et leurs résultats validés pour le cursus de formation ISEL généraliste sont précisés en annexe (page 39).

Pour tous les diplômes, dans le cas où la période de mobilité n'est pas réalisée au moment du jury de diplomation, celui-ci peut suspendre la délivrance du diplôme pour un an au plus. Le jury de diplomation suivant décidera alors de la délivrance ou non du diplôme.

### ***5.5. Délivrance des diplômes et attestation***

Les attestations de diplômes sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves ingénieurs diplômés.

Le diplôme est délivré par l'ISEL de l'Université du Havre conformément à la décision du jury. Il est signé par le directeur de l'ISEL, le président de l'université et par le ministre

chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Le diplôme d'ingénieur confère le grade de MASTER.

## **6. Cas particulier de la VAE**

Les dossiers de VAE sont administrés directement par l'école. Peuvent postuler à l'admission en VAE, les personnes ayant au moins un an d'expérience en lien direct avec le diplôme visé. Une commission VAE, sous commission de la commission pédagogique nommé par le directeur de l'ISEL, étudie le dossier du candidat et lui donne un avis consultatif.

En cas d'inscription, un jury VAE est constitué, composé d'au moins cinq personnes dont le directeur de l'institut, deux enseignants-chercheurs titulaires de l'école, un ingénieur diplômé de l'école et un professionnel du secteur, diplômé de niveau bac+5 minimum. En cas de diplôme en partenariat, un représentant de l'ITII concerné est également membre du jury. Le jury de VAE étudie le dossier du candidat et l'avis de la commission. Il valide tout ou partie des compétences visées en fonction du parcours. Il exige un niveau B2 certifié en français pour les non francophones et en anglais pour tous. Le cas échéant, il détermine un parcours de formation permettant au candidat de valider les compétences manquantes dans un délai recommandé d'un an. Au terme de ce parcours, un jury de VAE, présidé par le directeur, attribue ou non le diplôme visé.

# Annexe 1. Maquette des enseignements de la spécialité Génie Industriel

## Annexe 1.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total		
S5	Partie Acad.	IIGNA1SF	12		Sciences (Sciences fondamentales maths & physique)	IIGNA1S1	Mathématiques appliquées	4	15	25		40	40	80
						IIGNA1S2	Mécanique	3	10	20	2	32	32	64
						IIGNA1S3	Électricité	3	12	14	6	32	16	48
						IIGNA1S4	Algorithmique	2	9	19		28	28	56
						IIGNA1S5	Énergétique	2	8	16		24	12	36
						IIGNA1S6	Graphes et Opti Combinatoire	3	12	20		32	32	64
						IIGNA1S7	Matériaux	2	10	10	4	24	24	48
		IIGNA1ST	5		Sciences et technique (sciences appliquées à la spécialité)	IIGNA1T1	Capteurs API et Réseaux	4	12	20		32	16	48
						IIGNA1T2	Procédés Industriels	4	12	20		32	16	48
						IIGNA1T3	Programmation objet	2		24		24	12	36
						IIGNA1T4	Outils bureautiques	1	6		10	16	4	20
		IIGNA1LO	1		Spécialité métier (logistique)	IIGNA1L1	Orga et Gestion de Prod	3	8	8		16	16	32
	IIGNA1OR	1		Dimension organisationnelle	IIGNA1O1	Management de Projet	2	12	12		24	12	36	
IIGNA1IN	1		LV et pratique internationale	IIGNA1I1	Anglais	3		20		20	10	30		
Formation entreprise	IIGNA1EP	10		Évaluation en milieu professionnel	IIGNA1P1	Suivi livret d'apprentissage	2	environ 400h en entreprise						
					IIGNA1P2	Immersion en entreprise	8							

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S6	Partie Acad.	IIGNA2SF	6	Sciences (Sciences fondamentales maths & physique)	IIGNA2S1	Mathématiques appliquées	4	12	24		36	36	72
					IIGNA2S2	CAO/IAO	3		32		32	16	48
					IIGNA2S3	Recherche Opérationnelle	3	12	20		32	32	64
		IIGNA2ST	7	Sciences et technique (sciences appliquées à la spécialité)	IIGNA2T1	PGI/ERP	5	12	20		32	16	48
					IIGNA2T2	Data Analyst	2	8	16		24	24	48
					IIGNA2T3	Systèmes d'information et SGBD	3	12	16		28	14	42
					IIGNA2T4	Auto et Syst. Cyber-Physiques	4	12	20		32	32	64
		IIGNA2LO	2	Spécialité métier (logistique)	IIGNA2L1	Orga et Gestion de Prod	3	8	8		16	16	32
					IIGNA2L2	Cartographie des flux	2	6	10		16	8	24
		IIGNA2ET	2	Sciences de l'entreprise	IIGNA2E1	Gestion et Analyse Financière	3	5	15		20	10	30
	IIGNA2E2				Marketing industriel	1	8	8		16	8	24	
	IIGNA2OR	1	Dimension organisationnelle	IIGNA2O1	Projet de promotion	4			24	24	12	36	
	IIGNA2MA	1	Dimension managériale	IIGNA2M1	Communications	3		16		16	8	24	
				IIGNA2M2	Éthique de l'ingénieur	1	8			8	4	12	
	IIGNA2IN	1	LV et pratique internationale	IIGNA2I1	Anglais	4		24		24	12	36	
	Formation entreprise	IIGNA2EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIGNA2P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 400h en entreprise					
					IIGNA2P2	Rapport technique	2						
IIGNA2P3					Soutenance Technique	2							
IIGNA2P4					Immersion en entreprise	5							

## Annexe 1.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Partie Acad.	IIGNA3SF	2	IIGNA3S1	Sciences (Sciences fondamentales maths & physique)	3	8	16		24	24	48
		IIGNA2ST	7	IIGNA3T1	Sciences et technique (sciences appliquées à la spécialité)	5	12	20		32	16	48
				IIGNA3T2	Robotique cobotique transitive	4	12	15	9	36	36	72
				IIGNA3T3	Mod., sim. et prog. linéaire	4	12	20		32	32	64
				IIGNA3T4	Emballage et conditionnement	1	16			16	16	32
		IIGNA3LO	4	IIGNA3L1	Spécialité métier (logistique)	3	12	16		28	28	56
				IIGNA3L2	Supply Chain Management (CSCA)	2	8	16		24	24	48
		IIGNA3ET	2	IIGNA3E1	Sciences de l'entreprise	3	5	15		20	10	30
				IIGNA3E2	Lég. Sociale- droit du travail	1	8	8		16	8	24
		IIGNA3OR	2	IIGNA3O1	Dimension organisationnelle	4			32	32	16	48
		IIGNA3MA	2	IIGNA3M1	Dimension managériale	2	10		2	12	6	18
				IIGNA3M2	Management transversal	4	19		1	20	10	30
	IIGNA3M3			Outils du management	3	10	4	2	16	8	24	
IIGNA3IN	1	IIGNA3I1	LV et pratique internationale	4		28		28	14	42		
Formation entreprise	IIGNA3EP	10	IIGNA3P1	Évaluation en milieu professionnel	2	environ 400h en entreprise						
			IIGNA3P2	Immersion en entreprise	8							

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S8	Partie Acad.	IIGNA4LO	Spécialité métier (logistique)	8	IIGNA4L1	Supply Chain Analysis	3	8	20		28	28	56
					IIGNA4L2	Gestion des stocks et appro	5	12	24		36	36	72
					IIGNA4L3	Gestion des installations log.	2	8	16		24	24	48
					IIGNA4L4	Achats / distribution	3	8	20		28	28	56
		IIGNA4ET	Sciences de l'entreprise	3	IIGNA4E1	Prévention Sécurité Envir Ergo	4	14	14		28	14	42
					IIGNA4E2	Droit des affaires	3	12	12		24	12	36
		IIGNA4OR	Dimension organisationnelle	3	IIGNA4O1	Qualité	3	12	16		28	14	42
					IIGNA4O2	Projet de promotion	4			28	28	14	42
		IIGNA4MA	Dimension managériale	2	IIGNA4M1	Management d'équipe	4	16		4	20	10	30
					IIGNA4M2	Droit de l'entreprise/affaires	3	12		4	16	8	24
	IIGNA4IN	LV et pratique internationale	3	IIGNA4I1	Anglais	4		36		36	18	54	
				IIGNA4I2	Culture Internationale	1		12		12	6	18	
	Formation entreprise	IIGNA4EP	Evaluation en milieu professionnel	11	IIGNA4P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 420h en entreprise					
					IIGNA4P2	Rapport managérial	2						
IIGNA4P3					Soutenance managériale	2							
IIGNA4P4					Immersion en entreprise	5							

### Annexe 1.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S9	Partie Acad.	IIGNA5LO	8	Spécialité métier (logistique)	IIGNA5L1	Planification avancée	2	12	12		24	24	48
					IIGNA5L2	Modélisation et Simul. de flux	2	12	12		24	24	48
					IIGNA5L3	Soutien Logistique Intégré	2	12	12		24	24	48
					IIGNA5L4	Recherche innovation	2	12	12		24	24	48
					IIGNA5L5	Audit Opérationnel Logistique	2	12	12		24	24	48
		IIGNA5ET	2	Sciences de l'entreprise	IIGNA5E1	Économie Nationale et interna.	3	15	9		24	12	36
					IIGNA5E2	Entrepreneuriat	2	5	15		20	10	30
		IIGNA5OR	1	Dimension organisationnelle	IIGNA5O1	Projet de promotion	4			24	24	12	36
		IIGNA5MA	3	Dimension managériale	IIGNA5M1	Gestion ressources humaines	3	8	8		16	8	24
					IIGNA5M2	Communication interpersonnelle	3		16		16	8	24
	IIGNA5M3				Développement personnel	4		20		20	10	30	
	IIGNA5M4				Formation des collaborateurs	1		8		8	4	12	
	IIGNA5IN	2	LV et pratique internationale	IIGNA5I1	Anglais	3		12		12	6	18	
				IIGNA5I2	Semaine intensive TOEIC	2		36		36	18	54	
	Formation entreprise	IIGNA5EP	Évaluation en milieu professionnel	14	IIGNA5P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 450h en entreprise					
IIGNA5P2					Rapport Mobilité	2							
IIGNA5P3					Soutenance Mobilité	2							
IIGNA5P4					Immersion en entreprise	5							

S10	Partie Acad.	IIGNA6OR	Dimension organisationnelle	1	IIGNA6O1	Projet de fin d'étude	0			8	8	8
	Formation entreprise	IIGNA6EP	Évaluation en milieu professionnel	29	IIGNA6P1	Mémoire PFE	3	environ 750 h en entreprise				
					IIGNA6P2	Soutenance PFE	3					
					IIGNA6P3	Immersion en entreprise PFE	4					

## Annexe 2. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production, FISA

### Annexe 2.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total		
			ITII Normandie	ITII Ile de France										
S05	Partie Acad.	IIMNA1ST IIMIA1ST	Formation scientifique et technique	13	IIMNA1S1	IIMIA1S1	Mathématiques appliquées	6	12	24		36	36	72
					IIMNA1S2	IIMIA1S2	Mécanique - RDM	6	14	18		32	32	64
					IIMNA1S3	IIMIA1S3	Électricité	6	8	18	10	36	36	72
					IIMNA1S4	IIMIA1S4	Automatisme Industriel	6	12	12	12	36	36	72
					IIMNA1S5	IIMIA1S5	Informatique - systèmes d'info	5	14	14		28	14	42
					IIMNA1S6	IIMIA1S6	PGI/ERP	2		16		16	8	24
					IIMNA1S7	IIMIA1S7	Thermodynamique	3	6	14		20	20	40
	IIMNA1MI IIMIA1MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	3	IIMNA1M1	IIMIA1M1	Management industriel et log	3		16		16	4	20	
				IIMNA1M2	IIMIA1M2	Projet et Management de Projet	3	6	10		16	8	24	
				IIMNA1M3	IIMIA1M3	Prévention Sécurité Env. Ergo.	4	12	8		20	10	30	
	IIMNA1EN IIMIA1EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA1E1	IIMIA1E1	Relation Hum. App. Management	4	10	10		20	5	25	
				IIMNA1E2	IIMIA1E2	Gestion Compta. et Financière	4	12	8		20	10	30	
	IIMNA1CO IIMIA1CO	Communication	2	IIMNA1C1	IIMIA1C1	Expression écrite et orale	4	4	16		20	5	25	
				IIMNA1C2	IIMIA1C2	Anglais	5		28		28	14	42	
	Formation entreprise	IIMNA1EP IIMIA1EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA1P1	IIMIA1P1	Suivi livret d'apprentissage	2	environ 400h en entreprise					
IIMNA1P2					IIMIA1P2	Immersion en entreprise	8							



	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total		
			ITII Normandie	ITII Ile de France										
S06	Partie Acad.	IIMNA2ST IIMIA2ST	Formation scientifique et technique	13	IIMNA2S1	IIMIA2S1	Mathématiques appliquées	5	10	26		36	36	72
					IIMNA2S2	IIMIA2S2	Mécanique - RDM	6	14	14	4	32	32	64
					IIMNA2S3	IIMIA2S3	CAO	5		24		24	12	36
					IIMNA2S4	IIMIA2S4	Mécanique des fluides	4	12	12		24	24	48
					IIMNA2S5	IIMIA2S5	Automatique	6	20	10	10	40	40	80
					IIMNA2S6	IIMIA2S6	Informatique - systèmes d'info	4	14	14		28	14	42
					IIMNA2S7	IIMIA2S7	Théorie des machines	3	8	16		24	24	48
		IIMNA2MI IIMIA2MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	3	IIMNA2M1	IIMIA2M1	Orga et Gestion de production	5	16	16		32	16	48
					IIMNA2M2	IIMIA2M2	Management industriel et log	3		16		16	4	20
					IIMNA2M3	IIMIA2M3	Projet et Management de Projet	3		8	8	16	8	24
		IIMNA2EN IIMIA2EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA2E1	IIMIA2E1	Relation Hum. App. Management	4	8	12		20	5	25
					IIMNA2E2	IIMIA2E2	Droit des affaires	2	6	6		12	6	18
					IIMNA2E3	IIMIA2E3	Marketing Industriel	3	8	8		16	8	24
	IIMNA2CO IIMIA2CO	Communication	2	IIMNA2C1	IIMIA2C1	Expression écrite et orale	4	4	16		20	5	25	
				IIMNA2C2	IIMIA2C2	Anglais	5		28		28	14	42	
	Formation entreprise	IIMNA2EP IIMIA2EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA2P1	IIMIA2P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 400h en entreprise					
					IIMNA2P2	IIMIA2P2	Rapport technique	2						
					IIMNA2P3	IIMIA2P3	Soutenance Technique	2						
					IIMNA2P4	IIMIA2P4	Immersion en entreprise	5						

## Annexe 2.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total		
			ITII Normandie	ITII Ile de France										
S07	Partie Acad.	IIMNA3ST IIMIA3ST	Formation scientifique et technique	10	IIMNA3S1	IIMIA3S1	Mathématiques appliquées	4	18	10		28	28	56
					IIMNA3S2	IIMIA3S2	Mécanique - RDM	6	14	18		32	32	64
					IIMNA3S3	IIMIA3S3	CAO	5		16	8	24	14	38
					IIMNA3S4	IIMIA3S4	Électrotechnique	6	8	18	10	36	36	72
					IIMNA3S5	IIMIA3S5	Matér. Metalli. et composites	6	14	16	6	36	36	72
		IIMNA3MI IIMIA3MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	7	IIMNA3M1	IIMIA3M1	Orga et Gestion de production	5	8	16	8	32	16	48
					IIMNA3M2	IIMIA3M2	Projet et Management de Projet	3	4	12		16	8	24
					IIMNA3M3	IIMIA3M3	Maintenance	4	10	18		28	14	42
					IIMNA3M4	IIMIA3M4	Recherche et innovation	4	12	20		32	8	40
					IIMNA3M5	IIMIA3M5	Prévention Sécurité Env. Ergo.	4	12	8		20	10	30
	IIMNA3CO IIMIA3CO	Communication	3	IIMNA3C1	IIMIA3C1	Anglais	4		20		20	10	30	
				IIMNA3C2	IIMIA3C2	Pratique Relations Internat.	5		36		36	4	40	
	Formation entreprise	IIMNA3EP IIMIA3EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA3P1	IIMIA3P1	Suivi livret d'apprentissage	2	environ 400h en entreprise					
					IIMNA3P2	IIMIA3P2	Immersion en entreprise	8						

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total		
			ITII Normandie	ITII Ile de France										
S08	Partie Acad.	IIMNA4ST IIMIA4ST	Formation scientifique et technique	6	IIMNA4S1	IIMIA4S1	Mécanique - RDM	5	12	16		28	28	56
					IIMNA4S2	IIMIA4S2	Mécanique des fluides	4	8	16		24	24	48
					IIMNA4S3	IIMIA4S3	Robotique	5	16	20		36	36	72
		IIMNA4MI IIMIA4MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	9	IIMNA4M1	IIMIA4M1	Orga et Gestion de production	4	10	10		20	10	30
					IIMNA4M2	IIMIA4M2	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA4M3	IIMIA4M3	Projet et Management de Projet	5	6	12	14	32	16	48
					IIMNA4M4	IIMIA4M4	Qualité	4	12	16		28	14	42
		IIMNA4EN IIMIA4EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA4E1	IIMIA4E1	Relation Hum. App. Management	4	6	6	8	20	10	30
					IIMNA4E2	IIMIA4E2	Gestion Compta. et Financière	4	10	10		20	10	30
	IIMNA4CO IIMIA4CO	Communication	2											
				IIMNA4C1	IIMIA4C1	Anglais	5		28		28	14	42	
	Formation entreprise	IIMNA4EP IIMIA4EP	Évaluation en milieu professionnel	11	IIMNA4P1	IIMIA4P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 420h en entreprise					
					IIMNA4P2	IIMIA4P2	Rapport managérial	2						
					IIMNA4P3	IIMIA4P3	Soutenance managériale	2						
IIMNA4P4					IIMIA4P4	Immersion en entreprise	5							

### Annexe 2.3. Maquette 3e année Cycle Ingénieur

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
			ITII Normandie	ITII Ile de France									
S09	IIMNA5ST IIMIA5ST	Formation scientifique et technique	2	IIMNA5S1	IIMIA5S1	Mécanique - RDM	5	6	12	6	24	24	48
	IIMNA5MI IIMIA5MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	6	IIMNA5M1	IIMIA5M1	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
				IIMNA5M2	IIMIA5M2	Design industriel	3	6	10		16	8	24
	IIMNA5EN IIMIA5EN	Formation à l'encadrement	5	IIMNA5E1	IIMIA5E1	Relation Hum. App. Management	4	6	14		20	10	30
				IIMNA5E2	IIMIA5E2	Lég. sociale- droit du travail	3	8	8		16	8	24
				IIMNA5E3	IIMIA5E3	Gestion Ressources Humaines	3	8	10		18	9	27
				IIMNA5E4	IIMIA5E4	Eco nationale et internat.	5	18	12		30	10	40
	IIMNA5CO IIMIA5CO	Communication	3	IIMNA5C1	IIMIA5C1	Ethique de l'ingénieur	2	4	8		12	4	16
				IIMNA5C2	IIMIA5C2	Anglais	6		36		36	18	54
	Formation entreprise	IIMNA5EP IIMIA5EP	Evaluation en milieu professionnel	14	IIMNA5P1	IIMIA5P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 450h en entreprise				
IIMNA5P2					IIMIA5P2	Rapport Mobilité	2						
IIMNA5P3					IIMIA5P3	Soutenance Mobilité	2						
IIMNA5P4					IIMIA5P4	Immersion en entreprise	5						

S10	Partie Acad.	IIMNA6MI IIMIA6MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	1	IIMNA6M1	IIMIA6M1	Projet de fin d'études	4			12	12	0	12
	Formation entreprise	IIMNA6EP IIMIA6EP	Evaluation en milieu professionnel	29	IIMNA6P1	IIMIA6P1	Mémoire PFE	3	environ 750 h en entreprise					
					IIMNA6P2	IIMIA6P2	Soutenance PFE	3						
					IIMNA6P3	IIMIA6P3	Immersion en entreprise PFE	4						

## Annexe 3. Maquette des enseignements de la spécialité Mécanique et Production, FC

### Annexe 3.1. Maquette 2e année Cycle Ingénieur

		UE	ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total	
S07	Partie Acad.	IIMNC3ST	10	Formation scientifique et technique	IIMNA3S1	Mathématiques appliquées	4	18	10		28	28	56
					<b>IIMNACS2</b>	<b>Mécanique – RDM - FC</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>72</b>	<b>32</b>	<b>104</b>
					IIMNA3S3	CAO	5		16	8	24	14	38
					IIMNA3S4	Électrotechnique	6	8	18	10	36	36	72
					IIMNA3S5	Matér. Metalli. et composites	6	14	16	6	36	36	72
					<b>IIMNC1S6</b>	<b>Automatisme Industriel</b>	<b>4</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
					<b>IIMNC1S7</b>	<b>PGI/ERP</b>	<b>3</b>			<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
		IIMNA3MI	7	Formation aux méthodes de l'ingénieur	IIMNA3M1	Orga et Gestion de production	5	8	16	8	32	16	48
					IIMNA3M2	Projet et Management de Projet	3	4	12		16	8	24
					IIMNA3M3	Maintenance	4	10	18		28	14	42
					IIMNA3M4	Recherche et innovation	4	12	20		32	8	40
					IIMNA3M5	Prévention Sécurité Env. Ergo.	4	12	8		20	10	30
		IIMNA3CO	3	Communication	IIMNA3C1	Anglais	4		20		20	10	30
	IIMNA3C2				Pratique Relations Internat.	5		36		36	4	40	
	Formation entreprise	IIMNA3EP	Évaluation en milieu professionnel	10	IIMNA3P1	Suivi livret d'apprentissage	2	environ 400h en entreprise					
					IIMNA3P2	Immersion en entreprise	8						

		UE		ECTS	Code	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
08	Partie Acad.	IIMNC4ST	Formation scientifique et technique	6	IIMNC4S0	Mathématiques appliquées	NO			108	108	0	108
					IIMNA4S1	Mécanique - RDM	5	12	16		28	28	56
					IIMNA4S2	Mécanique des fluides	4	8	16		24	24	48
					IIMNA4S3	Robotique	5	16	20		36	36	72
		IIMNA4MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	9	IIMNA4M1	Orga et Gestion de production	4	10	10		20	10	30
					IIMNA4M2	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA4M3	Projet et Management de Projet	5	6	12	14	32	16	48
					IIMNA4M4	Qualité	4	12	16		28	14	42
		IIMNA4EN	Formation à l'encadrement	2	IIMNA4E1	Relation Hum. App. Management	4	6	6	8	20	10	30
					IIMNA4E2	Gestion Compta. et Financière	4	10	10		20	10	30
	IIMNA4CO	Communication	2	IIMNA4C1	Anglais	5		28		28	14	42	
	Formation entreprise	IIMNA4EP	11	IIMNA4P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 420h en entreprise						
				IIMNA4P2	Rapport managérial	2							
				IIMNA4P3	Soutenance managériale	2							
IIMNA4P4				Immerison en entreprise	5								

### Annexe 3.2. Maquette 3e année Cycle Ingénieur

	UE	ECTS	Code		ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total		
			Vernon	Puteaux										
S09	Partie Acad.	IIMNA5ST IIMIA5ST	Formation scientifique et technique	2	IIMNA5S1	IIMIA5S1	Mécanique - RDM	5	6	12	6	24	24	48
		IIMNA5MI IIMIA5MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	6	IIMNA5M1	IIMIA5M1	Modules optionnels métiers	11	34	34	28	96	48	144
					IIMNA5M2	IIMIA5M2	Design industriel	3	6	10		16	8	24
		IIMNA5EN IIMIA5EN	Formation à l'encadrement	5	IIMNA5E1	IIMIA5E1	Relation Hum. App. Management	4	6	14		20	10	30
					IIMNA5E2	IIMIA5E2	Lég. sociale- droit du travail	3	8	8		16	8	24
					IIMNA5E3	IIMIA5E3	Gestion Ressources Humaines	3	8	10		18	9	27
	IIMNA5E4				IIMIA5E4	Eco nationale et internat.	5	18	12		30	10	40	
	IIMNA5CO IIMIA5CO	Communication	3	IIMNA5C1	IIMIA5C1	Éthique de l'ingénieur	2	4	8		12	4	16	
				IIMNA5C2	IIMIA5C2	Anglais	6		36		36	18	54	
	Formation entreprise	IIMNA5EP IIMIA5EP	Évaluation en milieu professionnel	14	IIMNA5P1	IIMIA5P1	Suivi livret d'apprentissage	1	environ 450h en entreprise					
IIMNA5P2					IIMIA5P2	Rapport Mobilité	2							
IIMNA5P3					IIMIA5P3	Soutenance Mobilité	2							
IIMNA5P4					IIMIA5P4	Immersion en entreprise	5							

S10	Partie Acad.	IIMNA6MI IIMIA6MI	Formation aux méthodes de l'ingénieur	1	IIMNA6M1	IIMIA6M1	Projet de fin d'études	4			12	12	0	12
	Formation entreprise	IIMNA6EP IIMIA6EP	Évaluation en milieu professionnel	29	IIMNA6P1	IIMIA6P1	Mémoire PFE	3	environ 750 h en entreprise					
					IIMNA6P2	IIMIA6P2	Soutenance PFE	3						
IIMNA6P3	IIMIA6P3	Immersion en entreprise PFE	4											

## Annexe 4. Maquette des enseignements du diplôme Généraliste

### Annexe 4.1. Maquette 1ère année Cycle Ingénieur, FISE

		UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S5	Partie Acad.	Mathématiques	NO		RN calcul matriciel, système, analyse	NO		24		24	24	48
					RN probabilité statistiques	NO		24		24	24	48
		Informatique	NO		RN - Algorithmes programmables	NO		24		24	24	48
		Sciences et techniques de l'ingénieur	9	2	Mécanique des solides	5	30	30		60	60	120
					MOEM	2	9	12		21	21	42
					IOT appliqués à la log	3	12	36		48	48	96
		Systèmes d'aide à la décision	5	2	Modélisation et simulation	1	12	12		24	24	48
					Optimisation	2	24	24		48	48	96
		Ingénierie Logistique	7	2	Gestion globale de la chaîne	2	12	9		21	21	42
					Distribution	2	12	12		24	24	48
					Transport	1	6	6		12	12	24
					Gestion de production	3	18	18		36	36	72
		Langues	4	2	Anglais	1		30		30	15	45
					Allemand/espagnol	1		39		39	20	59
		L'homme dans l'organisation	1	1	Droits des contrats	1	21			21	10	31
		Gestion des organisations	1	1	RN - Contrôle de Gestion	NO		12		12	6	18
					Contrôle de gestion	1	12	12		24	12	36
		Gestion et conduite de projet	3	2	Conduite de projet	1	12			12	6	18
Étude de cas	4					24		24	8	32		
Projet Obligatoire	NO					25		25	0	25		



		UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S6	Partie Acad.	Informatique et SI	5	1	Algorithme programmable	3	12	24		36	36	72
					VBA	1		12		12	12	24
					Systèmes d'information logistique	1	12	18		30	30	60
		Sciences et techniques de l'ingénieur	1	1	Mécanique des solides	1	6	6		12	12	24
					TP industrie 4.0	1			12	12	4	16
		Systèmes d'aide à la décision	6	1	Stat multivariées	4	6	12		18	18	36
					Programmation entière	6	12	18		30	30	60
					Programmation linéaire	5	12	12		24	24	48
					Witness	5		15		15	15	30
					Prévision de la demande	1	6	6		12	12	24
		Ingénierie Logistique	8	1	Transport	1	6	6		12	12	24
					Méthodes industrielles	3	9	9		18	18	36
					Droit du transport	3	18			18	18	36
					Gestion des stocks	3	9	9		18	18	36
					Implantation et des gestions des entrepôts	6	21	21		42	42	84
					Management par la qualité	2	6	6		12	12	24
		Langues	4	1	Anglais	1		30		30	15	45
					Allemand/espagnol	1		39		39	20	59
		L'homme dans l'organisation	2	1	Analyse transactionnelle	1		21		21	10	31
					GRH	1	12	9		21	10	31
		Environnement et Stratégie	1	1	Stratégie de l'entreprise	1	12	12		24	12	36
		Gestion et conduite de projet	3	1	Conduite de projet	1	12			12	6	18
					Étude de cas	4		24		24	8	32
Projet Obligatoire	NO					25		25	0	25		

## Annexe 4.2. Maquette 2e année Cycle Ingénieur, FISE

		UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Partie Acad.	Informatique	2	1	VBA Avancé	1		24		24	24	48
		Systèmes d'aide à la décision	3	2	Régression linéaire multiple et Plans d'expériences	1		12		12	12	24
					Files d'attente	1	6	6		12	12	24
					Witness	1		12		12	12	24
		Systèmes d'information	6	2	Base de données	1	12	24		36	26	62
					Réseaux, comm et EDI	1	12	36		48	48	96
		Ingénierie Logistique	5	2	Audit opérationnel logistique	1	12	9		21	21	42
					Projet d'aménagement d'entrepôt/analyse demande	1		24		24	24	48
					Soutien logistique Intégré et Sureté de Fct	1	18			18	18	36
		Langues	6	2	Anglais	1		36		36	18	54
					Allemand/espagnol	1		42		42	21	63
		L'homme dans l'organisation	2	1	Psychologie sociale	1	21			21	10	31
Environnement et Stratégie	5	2	Mercatique	1	12	12		24	12	36		
			Théorie de la firme	2	24	24		48	24	72		
Gestion des organisations	1	1	Gestion financière prévisionnelle	1	12			12	6	18		

		UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S8	Partie Acad.	L'homme dans l'organisation	20	1	Cross cultural management	1	12	6	0	18	9	27
					Semestre internationalisation	9	En fonction du contrat pédagogique - environ 250h face à face					
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	10	1	Rapport Assistant Ingénieur	1				0	35	35
					Soutenance Assistant Ingénieur	1		12		12	10	22
					1	9 semaines d'immersion professionnelle						

### Annexe 4.3. Maquette 2e année Cycle Ingénieur, FISA

		UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S7	Partie Acad.	Informatique	2	1	VBA avancé	1	0	24	0	24	24	48
		Système d'information	6	2	Base de données	1	12	24	0	36	36	72
					Réseaux, comm et EDI	1	12	36	0	48	48	96
		Langues	3	2	Anglais	1	0	18	0	18	9	27
					LVB	1	0	21	0	21	10	31
	L'homme dans l'organisation	2	1	Psychologie sociale	1	21			21	10	31	
	Environnement et stratégie	3	1	Théorie de la firme	1	24	24		48	24	72	
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	14	7	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Gestion de projet pro. Individ.	0,2		12		12	5	17
					Immersion en entreprise	0,8	environ 570h en entreprise (8 semaines à l'école)					

		UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S8	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	3	2	Régression linéaire multiple	1		12		12	12	24
					Files d'attente	1	6	6		12	12	24
					Witness	1		12		12	12	24
		Ingénierie logistique	5	2	Audit opérationnel logistique	1	12	9		21	21	42
					Aménagement d'entrepôt	1		24		24	24	48
					Soutien logistique Intégré	1	18			18	18	36
		Langues	3	2	Anglais	1	0	18	0	18	9	36
					LVB	1	0	21	0	21	10	42
	L'homme dans l'organisation	2	1	Cross Cultural Management - Mobilité	1	12	6	0	18	9	27	
	Environnement et Stratégie	2	1	Mercatique	1	12	12	0	24	12	36	
	Gestion des organisations	1	1	Gestion financière prév.	1	12	0	0	12	6	18	
	Formation entreprise	Evaluation en milieu professionnel	14	9	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
Gestion de projet pro. Individ.					0,5		12		12	5	17	
Immersion en entreprise					0,5	environ 570h en entreprise (8 semaines à l'école)						

### Annexe 4.4. Maquette 3e année Cycle Ingénieur, FISE

		UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S9	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	4	2	Optimisation sous solveur	1		24		24	24	48
					Witness	1		24		24	24	48
		Ingénierie Logistique	6	2	Supply Chain Management	1	6	18		24	24	48
					Planification avancée	1	12	12		24	24	48
					Logistique de Soutien	1	15	9		24	24	48
		Langues	3	2	Anglais	1		24		24	12	36
					Préparation au TOEIC	NO		12		12	12	24
		L'homme dans l'organisation	2	1	GRH	1	18	6		24	12	36
		Environnement et Stratégie	2	2	Achat		12			12	6	18
					Innovation			18		18	9	27
		Gestion des organisations	1	1	Contrôle de gestion Avancée			12		12	6	18
		Gestion et conduite de projet	10	2	Projet industriel et logistique			80		80	60	140
Séminaires	2	NO	Séminaires Thématiques		12	18		30	10	40		

S10	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	30	1	Rapport PFE	1				0	35	35
					Soutenance PFE	1				0	10	10
					Immersion en entreprise	1	6 mois d'immersion professionnelle					

### Annexe 4.5. Maquette 3e année Cycle Ingénieur, FISA

		UE	ECTS	Coef	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S09	Partie Acad.	Ingénierie Logistique	6	2	Supply Chain Management	1	6	18		24	24	48
					Planification avancée	1	12	12		24	24	48
					Logistique de Soutien	1	15	9		24	24	48
		Langues	3	2	Anglais	1		24		24	12	36
					TOEIC	1		12		12	12	24
		L'homme dans l'organisation	2	1	GRH	1	18	6		24	12	36
		Gestion et conduite de projet	5	1	Projet Industriel et log.	1		60		60	30	90
	Séminaires	2	0	Séminaires Thématiques	N.Noté	12	18		30	10	40	
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	12	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Gestion de projet pro. Individ.	0,2		12		12	5	17
Immersion en entreprise					0,8	environ 570h en entreprise (8 semaines à l'école)						

S10	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	5	2	Optimisation sous solveur	1		24		24	24	48
					Witness	1		30		30	30	60
		Environnement et Stratégie	3	2	Achat	1	12			12	6	18
					Innovation	1		30		30	15	45
		Gestion des organisations	2	1	Contrôle de gestion avancée	1		30		30	15	45
	Gestion et conduite de projet	5	1	Projet Industriel et log.	1		60		60	30	90	
	Formation entreprise	Evaluation en milieu professionnel	15	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Projet Pro Individ et PFE	0,6		12		12	5	17
					Immersion en entreprise	0,4	environ 600h en entreprise (8 semaines à l'école)					

### Annexe 4.4. Maquette 3e année Cycle Ingénieur, FC en contrat de professionnalisation

		UE	ECTS	Coeff	ECUE	Coef interne UE	CM	TD	TP	Face à Face pédagogique	Travail personnel	Total
S09	Partie Acad.	Ingénierie Logistique	6	2	Supply Chain Management	1	6	18		24	24	48
					Planification avancée	1	12	12		24	24	48
					Logistique de Soutien	1	15	9		24	24	48
		Langues	3	2	Anglais	1		24		24	12	36
					TOEIC	1		12		12	12	24
					L'homme dans l'organisation	2	1	GRH	1	18	6	
	Séminaires	2	0	Séminaires Thématiques	N.Noté	12	18		30	10	40	
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	17	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Gestion de projet pro. Individ.	0,2		12		12	5	17
Immersion en entreprise					0,8	environ 630h en entreprise (7 semaines à l'école)						

S10	Partie Acad.	Systèmes d'aide à la décision	5	2	Optimisation sous solveur	1		24		24	24	48
					Witness	1		30		30	30	60
		Environnement et Stratégie	3	2	Achat	1	12			12	6	18
					Innovation	1		30		30	15	45
		Gestion des organisations	2	1	Contrôle de gestion avancé	1		30		30	15	45
		Gestion et conduite de projet	5	1	Étude de cas	1		28		28	10	38
	Formation entreprise	Évaluation en milieu professionnel	15	6	Rex Management	N.Noté			12	12	4	16
					Projet Pro Individ et PFE	0,6		12		12	5	17
					Immersion en entreprise	0,4	environ 630h en entreprise (6 semaines* à l'école)					

## **Annexe 5. Déroulement des épreuves et attitude en cas de fraude**

La qualité de tout diplôme universitaire se fonde sur le respect du principe d'égalité auquel tout étudiant a droit et exige donc une attention soutenue portée à la gestion des épreuves d'examen : organisation du contrôle des connaissances, respect des règles.

Pour se présenter à une épreuve de contrôle, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

### ***Annexe 5.1. Accès des candidats aux salles d'examen***

Les règles suivantes doivent être respectées :

- se présenter au moins cinq minutes avant le début de l'épreuve ;
- présenter les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée) - en cas de non présentation de la carte d'étudiant, une vérification sera assurée et une présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire ;
- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places :
- déposer sacs, trousse, téléphones mobiles, objets connectés (montres, ...), etc... à l'entrée ou au fond de la salle.

Candidats retardataires : l'accès de la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser le candidat retardataire à composer lorsque le retard sera dû à un cas de force majeure pouvant être justifié. Aucun temps complémentaire ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen ou la liste d'émargement. Dans tous les cas l'accès à la salle ne pourra plus être autorisé une heure après la distribution des sujets.

### ***Annexe 5.2. Consignes générales***

Les règles suivantes doivent être respectées :

- utiliser uniquement le matériel et les documents expressément autorisés et mentionnés sur le sujet d'épreuve ;
- utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'administration ;



- coller l'onglet pour conserver l'anonymat ;
- avant de quitter la salle, rendre la copie et signer la feuille d'émargement ;
- tout ou partie de la copie non rendue à la sortie de la salle d'examen ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les parties rédigées au crayon ou rendues sur papier brouillon ne seront pas corrigées.

L'élève ingénieur ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise ;
- transférer des objets ou communiquer avec les autres élèves ingénieurs.

Les élèves qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un et accompagnés d'un enseignant ou d'un surveillant. Toutefois, cette autorisation d'absence provisoire est laissée à la libre appréciation de l'enseignant responsable de l'épreuve ou du surveillant.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- de détenir tout moyen de communication (téléphone portable, micro-ordinateur,...) ou traducteurs (ou dictionnaires) électroniques sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice, documents...) ;
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

En fin d'épreuve, le nombre de copies relevées est vérifié et noté sur la feuille d'absences avant de quitter la salle d'examen. Cette feuille est retournée au service de la scolarité dès la fin de l'épreuve.

En cas de situation entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles sont prises tout en préservant l'égalité de traitement de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

### ***Annexe 5.3. Infraction, plagiat, fraude***

Toute infraction aux instructions énoncées précédemment ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application du décret n°95-842 du 13 juillet 1995 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, Internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude.

En cas de fraude constatée ou de tentative de fraude, le surveillant prend immédiatement les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, mais sans interrompre la participation à l'examen.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion est prononcée par le responsable de l'examen.

Le surveillant saisit les pièces ou les matériels qui permettent d'établir ultérieurement la réalité des faits et dresse un procès-verbal. Ce procès-verbal est contresigné par les autres surveillants et par le (ou les) auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, l'attitude de l'étudiant est mentionnée dans le procès-verbal.

La copie d'un étudiant exclu est traitée comme celle des autres étudiants. Toutefois, les certificats de réussite et les relevés de notes peuvent être bloqués en attendant la décision.

#### ***Annexe 5.4. Sanctions éventuelles***

Tout fraudeur est soumis aux dispositions des articles R811-10 et suivants du code de l'éducation relatifs aux procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement supérieur.

Lorsque la fraude est avérée, la section disciplinaire de l'Université Le Havre Normandie est saisie en première instance par le directeur de l'ISEL, le CNESER est l'organisme compétent en cas d'appel.

En cas de saisine de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, la note de la copie de l'étudiant qui est traduit devant la section est retenue jusqu'au jugement de la section. En cas de sanction, l'épreuve est, de droit, annulée, et la note n'est pas communiquée à l'étudiant. Dans le cas où la section disciplinaire ne prononce pas de sanction, la note est attribuée à l'étudiant et elle lui est communiquée.

Les sanctions qui peuvent être prononcées (éventuellement avec sursis) sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire de l'établissement (pour une durée maximale de 5 ans), l'exclusion temporaire de tout établissement d'enseignement public d'enseignement supérieur (pour une durée maximale de 5 ans) et, enfin, l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## Annexe 6 : Mobilité internationale au S08 des FISE

Les élèves admis en 2<sup>e</sup> année du cycle ingénieur FISE doivent réaliser leur S08 chez un des partenaires étrangers de l'école. La liste des partenaires étrangers proposés aux étudiants devant y passer un semestre d'études est établie en fonction de la politique internationale de l'école. **Aucun départ hors de ces partenariats universitaires n'est autorisé.**

Afin de permettre la répartition des élèves l'année scolaire suivante, un **classement « mobilité »** est produit par le jury de 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur. Fin septembre - début octobre, les étudiants sont convoqués à une réunion de choix. Les destinations sont choisies par les étudiants au vu du classement « mobilité » et en fonction des places proposées par les partenaires étrangers de l'école. La décision prise lors de la réunion de choix est irrévocable.

Le semestre d'études à l'étranger donne lieu à l'établissement d'un contrat pédagogique entre l'ISEL et l'élève ingénieur. Le respect de ce contrat sera étudié par le jury de semestre qui reste souverain dans la validation du semestre.

Il revient aux élèves **de monter leurs dossiers d'inscription et de les faire parvenir à l'université d'accueil**. Ces envois seront réalisés par les étudiants concernés avant la date limite fixée par les partenaires étrangers. Seront également communiquées ou fournies par l'école : les coordonnées des destinataires étrangers ainsi que les PJ lui incombant (relevés de notes, etc.).

Les **bourses** et autres programmes de subvention sont gérés par le Service des Relations Internationales de l'Université Le Havre Normandie.